

# JOLI-BOIS

SECTION MATERNELLE.



*C'est mon école à moi.*

*« L'école maternelle n'est pas et ne doit pas être une simple garderie. C'est l'étape première et décisive, d'un long processus qui vise la maturité intellectuelle et morale, physique et artistique, de l'être qui devra exercer un métier – voire plusieurs, jouer son rôle de citoyen, et agir en personne humaine apte à conduire sa vie lucidement »*

Henri PENA-RUIZ, préface d' « *Enjeux et réalités de l'école maternelle* » de Demougin, Canat et Rousseau-Elbaz.

### **Une journée à l'école maternelle :**

- 7h30 – 8h35 : garderie dans le hall d'entrée.
- 8h40 – 9h : accueil des enfants par les enseignants
- 9h – 10h : les enfants sont en activités en classe (français, mathématique, sciences, psychomotricité, artistique, histoire, géographie, musique).
- 10h : les enfants mangent la collation. « collations santé » : un fruit (épluché et coupé) ou un légume (épluché et coupé) ou un produit laitier (pas d'Actimel).
- 10h20 – 10h40 : récréation (à l'extérieur).
- 10h40 – 11h30 : les enfants d'accueil et de 1<sup>ère</sup> maternelle sont en activités en classe.
- 11h30 : repas pour les enfants d'accueil et de 1<sup>ère</sup> maternelle + sieste en fonction des besoins.
- 10h40 – 12h20 : les enfants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelles sont en activités en classe.
- 12h20 – 13h50 : repas pour les enfants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelles + récréation.
- 13h50 – 15h30 : les enfants sont en activités en classe.
- 15h30 : les enfants sont récupérés à la porte du hall d'entrée (pour la sortie).
- 15h45 – 18h30 : garderie. Les enfants prennent le goûter (fourni par les parents).

## PORTRAIT DE NOTRE ECOLE

Située dans un cadre exceptionnel, à la lisière de la Forêt de Soignes, l'Ecole Maternelle de Joli-Bois accueille les enfants de deux ans et demi à six ans dans une ambiance familiale et des locaux lumineux et agréables : classes, réfectoire, salles de psychomotricité, salle de sieste, bibliothèque ... .

Nos méthodes pédagogiques sont innovantes et performantes et nos enseignants compétents pour aider votre enfant à grandir.

Notre école maternelle est un lieu d'apprentissages multiples.  
Nos méthodes visent la construction de notions plutôt que la transmission de savoirs.  
Le jeu, l'action, le vécu sont les principaux moteurs de notre action pédagogique.

Nous pratiquons une pédagogie fonctionnelle. Nous atteignons nos objectifs de manière harmonieuse en respectant le rythme de chacun dans un climat de classe chaleureux. Chaque enfant a sa classe et son instituteur(trice).

Les activités à l'école maternelle développent avant tout la **socialisation**, l'**autonomie** et la personnalité de l'enfant à travers une pédagogie cohérente de continuité.

Les travaux de création font appel à l'**imagination**, aux **perceptions**, au **vécu**, aux **initiatives** des enfants.

Notre pédagogie fait naître chez chaque enfant le sens de la responsabilité et de la coopération. Elle favorise l'expérimentation, utilise l'erreur comme levier d'apprentissage et valorise la communication. Elle encourage la créativité et le développement de l'autonomie.

Chaque enfant s'épanouit dans le respect des autres, c'est l'apprentissage de la vie en société.

### **Quelques activités :**

**La psychomotricité** permet à l'enfant de prendre sa place, de s'affirmer, d'avoir du pouvoir sur le monde qui l'entoure. Prendre du "pouvoir" c'est agir, s'informer, connaître, apprendre à se développer. C'est devenir acteur de ses apprentissages, responsable de ses comportements.

**Les activités artistiques** permettent de développer chez l'enfant sa sensibilité, son sens de l'observation, son pouvoir d'écoute et d'émerveillement, son besoin de réalisation et son jugement critique.

**Les activités d'éveil mathématique et scientifique** favorisent la découverte de son environnement et amènent l'enfant vers les apprentissages, les notions, les concepts qu'il transférera dans d'autres découvertes..

**Une salle de repos** accueille les plus jeunes pour profiter d'un sommeil réparateur suivant le rythme de chacun.

**Une porte ouverte sur l'extérieur** : - le théâtre et les spectacles tiennent une place de choix à l'école,  
- les visites de musées, d'expositions,  
- les sorties diverses.

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nous voici au départ d'une nouvelle année scolaire que nous souhaitons fructueuse et sereine pour toutes et tous.

A présent, pour bien débiter nous vous rappelons quelques consignes pour l'organisation et la bonne marche de l'école :

### L'horaire des cours

Le matin : de 8h40 à 12h20 (8h40 à 11h45 pour les petits d'accueil et de première maternelle qui rentrent à midi).

L'après-midi : de 13h50 à 15h30.

Pas de cours le mercredi après-midi. En Belgique, pas de cours le samedi.

Les portes de l'école sont fermées pendant la journée.



**Dans l'intérêt de tous, il est important que vos enfants soient à l'heure à l'école.**

**L'école n'accepte pas les enfants au-delà de 9h (sauf motif exceptionnel annoncé au préalable par téléphone au secrétariat ou à la direction).**

**Le matin, les parents doivent quitter l'école à 9h au plus tard. Les activités commencent à 9h.**

Pour des raisons d'organisation, il ne nous est pas possible de garder des enfants à l'intérieur durant les récréations. Les enfants malades doivent rester à la maison.

### La fin des cours

A 12h20 le mercredi et 15h30 les autres jours, les enfants seront repris à la porte du hall d'entrée.

Afin de ne pas perturber le moment du repas, le mercredi, les enfants qui dînent à l'école ne peuvent pas être repris avant 13h30.

Seuls seront autorisés à prendre l'enfant, les parents et les personnes signalées sur la fiche prévue à cet effet et établie par les parents. Les frères et sœurs âgés de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à venir chercher leur frère ou sœur sans être accompagné d'un adulte.

Il faut impérativement donner, le matin une copie de la carte d'identité de la personne qui vient récupérer l'enfant, si ce n'est pas une personne habituelle.



## La piscine



Le mardi, une séance de natation est organisée une semaine sur deux pour les 2èmes et 3èmes maternelles.

Le montant de l'abonnement est à régler au mois de septembre.

**ATTENTION : votre enfant n'a pas besoin de cet abonnement à l'école. Cet abonnement scolaire lui permettra non seulement de venir aux prestations/piscine encadrées par l'école, mais également de se rendre gratuitement à la piscine autant de fois qu'il le souhaite de septembre à juin durant les heures d'ouverture au public.**

En cas de perte, les abonnements ne seront pas remplacés. En cas d'absence(s) ou de départ, ils ne seront pas remboursés.

En cas d'absence, l'argent du bus ne sera pas récupérable (forfait).

Pour la sécurité des enfants, un bonnet de bain, de couleur identique par classe est demandé. Vous avez la possibilité de le commander à l'école si vous le désirez.

Nous vous signalons que la direction du Centre Sportif de Woluwé-Saint-Pierre interdit les shorts et bermudas et exige dès lors le port du maillot classique.

## La psychomotricité



Deux fois par semaine, les enfants se rendront dans le chalet de psychomotricité (dans la cour).

Le jour sera précisé par la titulaire de la classe de votre enfant en début d'année.

Ce jour-là, l'enfant portera **un training et des chaussures sans lacets**.

Par respect pour la psychomotricienne, nous vous rappelons que les cours débutent à **8h40**. Il est impératif d'arriver à l'heure pour le bien-être de l'enfant et le bon déroulement de la séance.

## La sieste



Une sieste est organisée pour les enfants des classes de 1ères maternelles et d'accueils en fonction des besoins des enfants.

## Les animations, voyages scolaires, activités extérieures et classes de dépaysement



Les excursions et voyages scolaires :

Ceux-ci sont régulièrement organisés en rapport avec les activités des classes.

Les parents sont informés par les enseignants des modalités de ces sorties et des frais qu'elles entraînent.

Diverses animations sont organisées durant les heures de cours dans l'école et ce dès la classe d'accueil (ex. : musique, rythme, jeux de société, ...).

Pour ces activités, les frais sont supportés par les parents et font partie des cours. En aucun cas, une raison financière ne peut empêcher un enfant d'y participer. Une demande d'entraide doit être adressée à la direction, par écrit.

Lors des activités extérieures, les frais de transport ne seront pas remboursés en cas d'absence de l'enfant (forfait).

## Les accidents scolaires



Tous les enfants sont assurés contre les accidents corporels survenant à l'école.

Il est nécessaire de remettre à l'école le plus rapidement possible, la déclaration d'accident (fournie par l'école) remplie par le médecin ainsi que le papier signé par votre mutuelle.

**Afin de permettre à l'école de vous contacter en cas de problème, n'oubliez pas de signaler rapidement au secrétariat tout changement de domicile ou de numéro de téléphone (domicile - travail).**

Attention : le bris de lunettes n'est couvert que s'il s'accompagne de lésions corporelles. Pas d'intervention en cas de perte.

## Maladie



En cas de maladie de votre enfant, celui-ci ne pourra réintégrer l'école qu'après guérison complète.

Dans certains cas (maladie contagieuse), un certificat du médecin sera exigé.

De plus, le personnel de l'école n'est pas autorisé(e)s à administrer des médicaments (antibiotiques, sirop, cachets homéopathiques, etc). Il vous incombera donc de prendre les dispositions nécessaires.

Les allergies et maladies chroniques sont à signaler immédiatement à l'école, accompagnés d'attestations médicales.

## Propreté



Dans un souci d'autonomie et de développement de l'enfant, il est indispensable que votre enfant soit propre (lange uniquement à la sieste, si nécessaire).

## Perte, vol



Afin d'éviter perte, vol ou dispute entre enfants, veuillez laisser tout objet personnel (jouet, bijou, ...) à la maison.

## Activités parascolaires



Des activités parascolaires sont proposées aux enfants durant le temps de midi (M2-M3), après 15h30 et le mercredi après-midi (acc-M1-M2-M3). Un formulaire d'inscription sera distribué en début d'année. Ces activités se déroulent dans l'école.

## Les rendez-vous



Si vous désirez obtenir un rendez-vous :

- Avec un enseignant : indiquez une note dans la farde d'avis pour convenir avec lui d'un moment où il peut vous recevoir.
- Avec la direction : passez ou téléphonez au secrétariat afin de fixer un rendez-vous.

Une réunion des parents sera organisée en fin d'après-midi ou début de soirée, dans le courant du mois de septembre. Les parents seront accueillis par l'instituteur(trice) qui leur présentera sa classe, sa méthode de travail et ses objectifs.

Les parents auront l'occasion de dialoguer avec l'instituteur(trice).

Une réunion individuelle avec l'enseignant sera organisée dans le courant du mois de février afin de faire le bilan des apprentissages de votre enfant.

## Les inscriptions



Durant l'année scolaire, **sur rendez-vous**. Veuillez vous munir d'une composition de ménage le jour de l'inscription. La présence de l'enfant est vivement conseillée.

## Transports publics

L'école est desservie par la ligne du bus 36

Cette ligne est en liaison directe avec la place Dumon et la station de métro Stockel.

L'arrêt de bus le plus proche se situe au croisement entre la rue au Bois et l'avenue Van Der Meerschen.

Un piétonnier relie la rue au Bois à l'école.

## **N'oublions pas .....**

Le travail des accueillantes extra-scolaires :

- . Nous représentons l'équipe qui fait le pont entre les professeurs et les parents.
- . Nous garantissons la sécurité et le bien-être des enfants en gérant le partage de l'autorité sur l'enfant avec les parents et les professeurs.
- . Nous gérons les conflits, aidons les enfants à s'intégrer dans le cadre scolaire et veillons à ce que le règlement de l'école soit respecté.
- . Les activités et les jeux proposés à la garderie peuvent renforcer les connaissances linguistiques des enfants, leur créativité, l'esprit de compétitivité en favorisant la consolidation des groupes.
- . Chaque jour, nous veillons à inculquer aux enfants les valeurs morales de la vie en communauté. Nous sommes qualifiés et compétents pour mener à bien ce travail avec les enfants.

Le travail des techniciennes de surface :

- . Nous veillons à la propreté et l'hygiène des locaux de l'école .
- . Nous veillons au bon déroulement des repas du midi (service, vaisselle, entretien, ...).

C'est à ce titre que nous faisons partie intégrante de l'équipe éducative de Joli-Bois

## Les services

Les garderies, les repas de midi.



### Les garderies

**Il faut impérativement donner, le matin une copie de la carte d'identité de la personne qui vient récupérer l'enfant, si ce n'est pas un parent habituel (ou une personne mentionnée en début d'année par les parents).**

**En cas d'imprévu dans la journée, un mail ([ecom.mat.jb@woluwe1150.be](mailto:ecom.mat.jb@woluwe1150.be)) ou un message téléphonique est impératif sans quoi l'enfant ne sera pas confié à la personne inconnue qui se présente.**

Lorsque vous récupérez votre enfant à la garderie, veuillez le garder près de vous et quitter rapidement l'école afin de permettre aux accueillantes de garder une bonne visibilité sur le groupe d'enfants encore présent.

Nous vous rappelons de bien vouloir respecter scrupuleusement les horaires de garderie. Les garderies, assurées par le personnel de surveillance, sont payantes. Les parents ne sont pas habilités à intervenir dans les conflits entre enfants.

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école.

Le matin de 7h30 à 8h35.

Le soir, de 15h40 à 18h30.

Fermeture de la garderie à **18h30**.

A partir de 15h40, les parents reprendront leurs enfants, après avoir signé le registre de fréquentation de garderie, à la porte d'entrée du réfectoire.

**Pour la sécurité des enfants, la porte d'entrée principale sera fermée à 15h45 précises. De 15h45 à 18h30, le seul accès sera la porte d'entrée « réfectoire »**

### **Le mercredi, de 12h20 à 18h30.**

Par mesure de sécurité et afin de permettre aux enfants de manger dans de bonnes conditions, toutes les portes de l'école seront fermées de 12h35 à 13h30. Aucun parent ne peut circuler dans l'école durant le temps du repas.

Les enfants qui font la sieste seront repris à partir de 14h30.

En cas de retard **exceptionnel**, veuillez téléphoner au **0490/49.42.21**. Pensez aux dames assurant ces garderies, elles ont aussi une vie de famille. Tout retard sera sanctionné d'une amende progressive via lettre de la direction (voir document « Tarifs »).

En cas de retard abusif, et conformément au règlement communal, les enfants seront confiés au service de police.

Une garderie est organisée lors des conférences pédagogiques (inscription préalable).

### **Les repas**



#### Repas chauds

Les repas chauds sont préparés par une société extérieure à l'école et livrés chaque jour.

#### Pique-nique

Participation aux frais de surveillance : 0,25 € (à encoder chaque mois par vos soins dans l'APSchool).

#### Remarque :

Voudriez-vous avoir l'obligeance d'étiqueter les paquets ou les boîtes pique-nique au nom de l'enfant afin d'éviter les confusions. Les plats à réchauffer au micro-onde sont interdits. Dans un souci d'écologie, il vous est demandé d'éviter les emballages superflus -> objectif zéro déchet.

Afin de faciliter l'organisation de tous (enfants, enseignants, surveillantes), il est préférable de mettre son enfant pour tout le mois soit au repas chaud soit au pique-nique.

## Coordonnées importantes



Adresse : **Val des Epinettes 13  
1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Direction : **Mme Marie CUYPERS  
02 773 18 12**

Secrétariat : **02 773 18 05**

GSM garderie : **0490 49 42 21**

Mail école : [ecom.mat.jb@woluwe1150.be](mailto:ecom.mat.jb@woluwe1150.be)

Web école : [www.woluwe1150.be/ecoles/Ecomjbm/](http://www.woluwe1150.be/ecoles/Ecomjbm/)

Compte Ecole : IBAN : **BE58 3630 7873 8879**

BIC/SWIFT : **BBRUBEBB**

Le secrétariat est accessible aux parents tous les matins de 8h15 à 9h.

Toutefois, il vous est vivement conseillé de contacter celui-ci par mail : [ecom.mat.jb@woluwe1150.be](mailto:ecom.mat.jb@woluwe1150.be) (question concernant APSchool, absence, ...).

**Association des parents** : « les Jolis Parents » : [jolisparentsmaternelle@gmail.com](mailto:jolisparentsmaternelle@gmail.com)

**Présidente** : Mr. Flourakis Mattieu.

**Pouvoir Organisateur** :

**Commune de Woluwe-Saint-Pierre** : <http://www.woluwe1150.be>

**Echevine** : Madame Françoise de Callatay : [fdecallatay@woluwe1150.be](mailto:fdecallatay@woluwe1150.be)

**Conseillère pédagogique** : Madame Laurence Coppens : [lcoppens@woluwe1150.be](mailto:lcoppens@woluwe1150.be)

**Directeur du département éducation** : Monsieur Patrick Verhaevert : [pverhaevert@woluwe1150.be](mailto:pverhaevert@woluwe1150.be)

**Centre PMS** (Centre Psycho-Médico-Social) :

clos Chapelle -Aux-Champs 30 bte 3048

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Psychologue : 02 764 30 27

Infirmière : 02 764 30 47

**Centre P.S.E** (Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole) :

clos Chapelle-aux-Champs 30 bte 3039

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Secrétariat : 02 764 30 80

Une visite médicale obligatoire a lieu chaque année scolaire pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelle.